

Nos responsabilités en face du film

Numéro 11, décembre 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/52266ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (imprimé)

1923-5100 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1957). Nos responsabilités en face du film. *Séquences*, (11), 23–25.



VOIX

AU DELA DE L'ECRAN

NOS RESPONSABILITES EN FACE DU FILM

Le Saint-Père, après avoir exposé les principes qui doivent régir les techniques de diffusion et assurer la saine éducation des catholiques en cette matière, parle à nouveau du cinéma. Ce qu'il demande aux Evêques, c'est aussi, dans une certaine mesure, à chacun d'entre nous qu'il le demande.

Une classification morale -

"Faites en sorte, vénérables Frères, que, grâce aux offices nationaux permanents qui déploient leur activité sous votre autorité et conduite, les diverses catégories intéressées reçoivent les informations, conseils et indications qui, dans les diverses circonstances de temps et de lieux, seront requis pour réaliser dans le domaine du cinéma l'idéal indiqué par Nous pour le bien des âmes."

"A cette fin seront publiées des listes de films classifiés, aussi fréquentes que possible, afin que tout le monde puisse en être informé." Cette recommandation prend une signification plus impérieuse chez-nous, vu le grand nombre de films passés à la télévision, chaque semaine. L'organisme prôné par Pie XII existe chez-nous pour tout le secteur français: il s'agit du Centre catholique du cinéma, de la radio et de la télévision, qui publie l'hebdomadaire "Films à l'écran". Nous avons donc à tenir compte de ces appréciations morales dans notre fréquentation du cinéma.

Pourquoi? -

Personne n'aime à être contrôlé dans ses loisirs, particulièrement au cinéma. Cependant, chacun de nous admet qu'il doit choisir ses aliments: éviter les mauvais, rechercher les meilleurs, s'il veut demeurer en bonne santé physique.

D'un autre côté, peu de gens sérieux prétendent qu'ils peuvent lire n'importe quoi sans inconvénient pour leur santé morale. Il y a des oeuvres littéraires qui ne conviennent pas à tous les lecteurs, comme il y en a qui ne conviennent à aucun lecteur. Enfin, il existe, hélas! des livres sans aucune valeur même littéraire. Il n'en va pas autrement des films: choisir le meilleur au point de vue cinématographique et qui convient à l'âge des spectateurs, compte tenu de leur formation religieuse et morale.

Savoir s'interdire ce qui est franchement malsain n'est pas toujours aisé. Lorsque la culture cinématographique s'élargit, se pose le problème des oeuvres dont la beauté formelle attire mais qui, par leur contenu, sont vraiment immorales. A moins de très graves raisons, il faut évidemment s'abstenir de ces oeuvres. Cela exigera souvent l'aide de la grâce divine venant fortifier la volonté: une telle ascèse favorisera aussi, en définitive, la véritable culture et la véritable civilisation. Notons, en passant, que celui qui devrait, par devoir d'état, porter un jugement moral sur de tels films, aurait évidemment une raison suffisante de les voir, pourvu qu'il ait aussi la force morale nécessaire pour réagir chrétiennement devant ces oeuvres. Ce serait, par exemple, le cas d'un censeur.

"Ils (les responsables de la classification) devront se rappeler que l'un des buts principaux de la classification morale est d'éclairer l'opinion publique et de lui apprendre à respecter et à apprécier les valeurs morales sans lesquelles on ne conçoit ni vraie culture ni véritable civilisation. Serait donc coupable toute indulgence pour les films qui, bien que présentant des qualités techniques, offensent l'ordre moral - ou qui, respectant en apparence les bonnes moeurs, contiennent des éléments contraires à la foi catholique", dit expressément l'encyclique.

Ses effets positifs -

Dans cet esprit positif si caractéristique de "Miranda Prorsus", le Souverain Pontife présente les avantages d'une bonne classification.

"En indiquant clairement quels films sont permis, soit pour tous, soit pour les adultes, lesquels sont dangereux ou positivement mauvais, les jugements moraux permettront à chacun de choisir les spectacles dont il sortira 'plus joyeux, plus libre et meilleur' (1) et d'éviter ceux qui, non seulement leur feraient tort personnellement, mais causeraient un mal d'autant plus grand que cela favoriserait financièrement les mauvaises productions et donnerait scandale au prochain." Voilà un champ d'apostolat très vaste: faire connaître et encourager les beaux films (au sens total du mot), affaiblir du même coup l'influence des films mauvais (techniquement et moralement). Quand nous allons voir un film, pensons que le prix de notre billet est un vote en faveur d'autres films du même genre que celui que nous voyons: il faut rendre les autres, nos parents, nos amis, conscients de ce fait.

Trois devoirs -

Il faut nous informer des prescriptions ecclésiastiques en ce domaine, les répandre autour de soi et nous y conformer. Ceux qui ont la chance d'acquérir une véritable culture cinématographique dans les ciné-clubs d'esprit chrétien ont une obligation spéciale de faire connaître partout, autour d'eux: 1° l'existence de moyens d'information sur la valeur morale des films; 2° la nécessité de se renseigner; 3° l'obligation morale de s'y conformer. Leur exemple sera plus fort que tout autre moyen de persuasion. Ils contribueront ainsi au rachat d'un art puissant et le feront servir au plein épanouissement de l'homme et du chrétien dans le monde d'aujourd'hui.

QUEL EST VOTRE AVIS?

1. Peut-on savoir d'avance la valeur morale des films passés à la télévision chaque semaine?

(1) Sermon aux cinéastes d'Italie, 2 juin 1955.

2. L'Eglise a-t-elle le droit de m'empêcher de voir un film de haute valeur technique et esthétique?
3. Si les autres veulent voir des mauvais films, c'est leur affaire, pourquoi m'occuper d'eux?
4. Je ne suis plus un enfant, j'ai dix-sept ans, je dois voir des films sérieux, même s'ils sont à déconseiller. Et puis, ça ne me fait rien à moi ... je suis sûr que je ne serai pas scandalisé. Qu'en pensez-vous?

APPEL AUX LAICS

"On compte actuellement dans le monde entier douze milliards de personnes qui fréquentent chaque année les salles locales de spectacle. Or, trop de spectacles, parmi ceux qui leur sont offerts, n'atteignent pas le niveau culturel et moral qu'on serait en droit d'attendre. Le fait le plus regrettable est que le film présente le plus souvent un monde où les hommes vivent et meurent comme si Dieu n'existait pas.

Il s'agit donc d'éviter ici des périls mortels pour la foi et la vie chrétienne. Jamais on ne pourrait porter devant Dieu la responsabilité de tolérer pareille situation et l'on doit essayer de toutes ses forces de la modifier. Aussi, sommes-Nous reconnaissant à tous ceux qui entreprennent dans le domaine de la radio, du film et de la télévision, un travail courageux, intelligent et systématique, récompensé déjà par des résultats qui autorisent de sérieux espoirs."

PIE XII

Au Congrès de l'Apostolat des laïcs
5 octobre 1957.